

PROGRAMME

2024

LES AILES
GRAND'SYNTHOISES

Championnat vitesse 2024

VIEUX	DU 7 AVRIL AU 4 AOUT AUX 5ER INSCRIT AS PIGEON (17 CONCOURS)
1 AN	DU 7 AVRIL AU 4 AOUT AUX 5ER INSCRIT AS PIGEON (17 CONCOURS)
JEUNES	DU 26 MAI AU 4 AOUT AUX 5ER INSCRIT AS PIGEON (11 CONCOURS)

20€, 15€, 10€, pour les premiers de chaque championnat

+15€ pour l'as pigeon par catégorie

5€ par catégorie pour chaque amateur ayant fait 10 prix dans le championnat + 1€ par tranche de 5 prix

Championnat demi fond 2024

VIEUX	DU 5 MAI AU 4 AOUT AUX 5ER INSCRIT AS PIGEON (9 CONCOURS)
1 AN	DU 5 MAI AU 4 AOUT AUX 5ER INSCRIT AS PIGEON (9 CONCOURS)
JEUNES	DU 30 JUIN AU 4 AOUT AUX 5ER INSCRIT AS PIGEON (4 CONCOURS)

**20€, 15€, 10€ pour les premiers de chaque
championnat**

+15€ pour l'as pigeon par catégorie

**5€ par catégorie pour chaque amateur ayant fait 10
prix dans le championnat + 1€ par tranche de 5 prix**

COUPES ET TROPHEES

Coupe par élimination Vieux : Départ le 14 avril sur Boves aux 5 premiers inscrits. 15€ au vainqueur

Coupes des éliminés Vieux : Départ le 21 avril sur Clermont aux 5 premiers inscrits. 10€ au vainqueur

Coupe par élimination Jeunes : Départ le 2 juin sur Boves aux 5 premiers inscrits. 15€ au vainqueur

Coupe des éliminés Jeunes : Départ le 9 juin sur Vendeuil aux 5 premiers inscrits. 10€ au vainqueur

Trophée des synthois

Sur les 3 premiers concours Vieux et les 3 premiers concours jeunes aux 3 premiers inscrits. 15€ au vainqueur

Trophée du président

Sur tous les concours Vitesse, demi fond en Vieux, 1an et jeunes aux 2er inscrits 15 € au vainqueur

Transport

Tarif :

Pour les colombophiles de l'extérieur, pour les colombophiles dans leur première année de licence venant d'une autre société.

Ainsi que les amateurs n'ayant pas participé aux événements 2023

. 0,70 € par pigeon en vitesse

. 0.90€ par pigeon en demi-fond

En dehors des conditions citées plus haut pour tout amateur

0,35€ du pigeon sur chaque concours de vitesse

0,45€ du pigeon sur chaque concours de Demi fond

Participation aux lâchers du mercredi 8 mai et le lundi 11 novembre 2024 + en cas de demande exceptionnelle de la municipalité de Grande Synthe

EN COURS DE SAISON, EN CAS DE FAIBLES NOMBRES DE PIGEONS PARTICIPANTS, UN SEUL PANIER PAR CATEGORIE SERA MIS EN PLACE, AFIN D'EVITER LE GASPILLAGE DE L'ARGENT DE LA SOCIETE.

Règlement intérieur

ARTICLE 1

Les enlogements se feront conformément au règlement de la fédération.

ARTICLE 2

Chaque amateur est tenu de participer à la dotation de pigeonceaux ou à défaut d'un don de 20€.

ARTICLE 3

Les amateurs ne paient qu' une partie du transport de leurs pigeons pour chaque enlogement en société, par conséquent une mise 0,15€ par pigeon est demandée.

ARTICLE 4

Le transport étant à moitié prix, les amateurs sont invités à participer aux évènements de la société, lâchers du 8 mai, 14 juillet et 11 novembre, aux éventuels lâchers demandés par la municipalité de Grande Synthe, aux 3 expositions et une présence à la vente 2025.

En cas de non-participation à 3 évènements, paiement du transport total pour les jeunes enlogés la saison suivante.

En cas de non-participation à 5 évènements, paiement du transport total pour tous les pigeons enlogés la saison suivante.

ARTICLE 5

Amateurs venant de l'extérieur. Approbation de la majorité des membres pour participer aux jeux et championnats des Ailes grand'synthoises.

Si accord de la majorité, carte de membre de 10€.

ARTICLE 6

Tout colombophile est prié de respecter ce règlement ainsi que tous les membres de la société.